

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-11</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux</b>	<b>N° 2024-11</b>

**Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot -  
Avenant n°1 à la convention de comaîtrise d'ouvrage avec la ville de Bordeaux  
concernant la réalisation des espaces publics programmés - Approbation -  
Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 30 octobre 2012, la ville de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole se sont accordées sur les modalités techniques et financières d'une comaîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme d'espaces publics prévu au Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot, selon leurs compétences respectives.

Depuis la signature de la convention, différents événements ont impacté les montants envisagés à la création du PAE et la répartition des dépenses.

Particulièrement, la loi MAPTAM, suivie de la création de Bordeaux Métropole au 1er janvier 2016, a modifié la répartition des compétences entre les établissements, qui a rendu obsolète la répartition prévue dans la convention.

Conclue avant le début des études sur les espaces publics, la convention était par ailleurs très succincte sur la description des dépenses mutualisées par la comaîtrise d'ouvrage et les clés de reversement, qui se sont précisées au fil du passage à l'opérationnel, se devaient d'être précisées.

Pour ces raisons, les reversements annuels correspondant à la part des dépenses mutualisées revenant à la Ville ont été suspendus en 2018, le temps de consolider les nouvelles clés de répartition induites par la mutualisation. La difficulté à stabiliser d'importants postes de dépenses du programme d'aménagement, en lien avec l'aléa des négociations avec le Port au fil du projet, a retardé cette étape.

L'avancement de l'opération d'aménagement a naturellement permis de donner, au fil du temps, une meilleure perception de la réalité des coûts d'aménagement et de l'atterrissage des dépenses.

Ainsi, une modification du PAE approuvée respectivement le 18 décembre 2019 et le 20 décembre 2019 par la Ville et par la Métropole a permis de régulariser les évolutions de compétences, adapter le programme des espaces publics du projet urbain, et faire apparaître l'écart croissant entre les dépenses et les recettes d'opération. Ces adaptations ont entraîné des modifications sur les budgets des collectivités. A cet égard, un état d'avancement à mi-2023 est également présenté en Conseil municipal du 30 janvier 2024 et en Conseil métropolitain du 2 février 2024.

Il s'est alors avéré nécessaire d'actualiser les termes de la convention par voie d'avenant, en s'appuyant sur le dernier état d'avancement et les dernières estimations connues. Une ultime régularisation sera réalisée en fin d'opération.

Le projet d'avenant propose ainsi la régularisation des reversements sur les dépenses réalisées à fin 2022. Les dépenses mutualisées de comaîtrise d'ouvrage avancées par la Métropole et restant à répartir entre les collectivités s'élèvent à 4.518.551,23€ TTC. Les dépenses par compétences identifiées relevant pour 90% des compétences de la Métropole et pour 10% de celles de la Ville, l'application de cette clé de répartition conclut à un montant de 4.049.444,05€ TTC à la charge de la Métropole.

S'agissant de la mise à jour par estimation des dépenses prévisionnelles à venir et de la nouvelle clé de répartition, les dépenses sur compétences identifiées restant à réaliser sont estimées à 65% sur les compétences de la Métropole et à 35% sur celles de la Ville. La clé de répartition des dépenses mutualisées à compter de l'exercice 2024 est donc de 65% à la charge de la Métropole, ce qui représente un montant estimé de 285.034,46€ TTC sur le montant total de 440.000€ TTC.

Les montants actualisés et nouvelles clés de répartition sont détaillés dans le projet d'avenant à la convention de comaîtrise d'ouvrage présenté.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L332-9 et suivants toujours applicables aux programmes d'aménagement d'ensemble institués avant le 1er mars 2012 (article 28 I.B.4 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010),

**VU** la délibération n°2010/0136 du Conseil de Communauté instaurant le PAE des Bassins à Flot,

**VU** la délibération n°2012/0499 du Conseil de Communauté approuvant la signature de la convention de comaîtrise d'ouvrage avec la Ville de Bordeaux concernant la réalisation des espaces publics,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la pertinence de modifier par voie d'avenant la convention de comaîtrise d'ouvrage d'aménagement des espaces publics programmés dans le PAE des Bassins à flots, pour adapter la répartition des dépenses à celles des compétences métropolitaines et communales,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet d'avenant à la convention relatif à la mise en place d'une comaîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement des espaces publics programmées dans le PAE des bassins à flot, dont le projet est ci-annexé,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 FÉVRIER 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 FÉVRIER 2024</b>	Madame Christine BOST